

## **NON À UNE PRISON SUR VAUX-LE-PÉNIL**

**Déjà plus de 1 700 signatures !**

## Edito du Maire : 2021, année nouvelle



Chers pénivauxois, chères pénivauxoises, votre mobilisation contre le projet de prison sur notre ville a porté ses fruits. L'installation envisagée sur 20 hectares de zone agricole aurait dénaturé notre cadre de vie. En l'espace de quelques jours vous avez été plus de 1 700 à signer la pétition que je vous ai proposé. La vidéo dans laquelle je dénonçais le projet a quant à elle été visionnée plus de 15 000 fois. Je vous remercie de votre soutien et de votre confiance.

Face à un tel rassemblement, l'État n'a pas tardé à revenir sur ces annonces d'installation du 15 janvier. Pour m'assurer de l'abandon d'une prison sur notre ville, j'ai demandé à Monsieur Vogel, Président de l'agglomération, de réunir l'ensemble des maires de l'intercommunalité.

Monsieur Vogel a répondu favorablement en convoquant mercredi 20 janvier une conférence des Maires extraordinaire sur la question.

Cette réunion a permis de confronter les critères de positionnement d'une prison définis par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) et les terrains identifiés sur l'agglomération.

Ces critères sont les suivants :

- un site d'une vingtaine d'hectares sans servitude,
- à proximité d'un palais de justice,
- bénéficiant d'une bonne desserte, notamment en transport en commun,
- à distance raisonnable des habitations les plus proches,
- et qui ne consomme pas de terres agricoles.

À l'issue de cette conférence, les Maires de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ont conclu qu'aucun terrain sur le territoire de la Communauté Melun Val de Seine ne remplit les critères de l'APIJ.

Depuis, la Communauté d'Agglomération et la Préfecture ont communiqué à plusieurs reprises en direction des médias pour réaffirmer l'abandon du projet sur le territoire de Vaux-le-Pénil et de l'agglomération en général, tout en cherchant une autre localisation en dehors de ce périmètre.

**Henri de Meyrignac,**  
**Maire de Vaux-le-Pénil.**

## Henri de Meyrignac vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021



**Comme annoncé dans le Reflets n°250 de janvier, la traditionnelle cérémonie des vœux à la population n'a pu se dérouler comme à l'accoutumée. C'est donc dans une vidéo publiée le 8 janvier qu'Henri de Meyrignac, Maire de Vaux-le-Pénil, a adressé, au nom de toute l'équipe municipale, ses vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2021.**

### RETOUR SUR L'ANNÉE 2020

« C'est une année inédite qui s'achève, une année qui aura balayé toutes nos certitudes » débute Henri de Meyrignac, avant de rendre hommage au courage des personnels soignants et à l'ensemble des personnes s'étant mobilisées pour sauver des vies.

Un élan auquel le personnel communal et les élus municipaux ont pleinement participé, ainsi que tous les Pénivauxois ayant spontanément contribué à cet effort collectif, comme avec la création de nombreux masques par des bénévoles. « Pour tout cela, je veux les en remercier ».

Cette crise sanitaire n'aura en rien entamé la détermination de la nouvelle équipe municipale issue des élections de juin 2020. Sans attendre, celle-ci s'est saisie des grands dossiers sur lesquels elle a mené campagne.



Comité citoyen

### LES GRANDS PROJETS 2021

Ces premiers mois de mandat ont permis de réaliser un inventaire des principaux projets en adéquation avec les capacités budgétaires révélées par l'audit des finances municipales. Projets qui seront mis en œuvre dans le cadre d'une démocratie de proximité renouvelée et une recherche de subventions et d'économies systématiques.

#### ► Environnement

2021 sera l'année du démarrage de projets environnementaux structurants pour Vaux-le-Pénil.

Grâce au bail consenti par la Ville, l'association Biotopiha développera, sur une superficie d'environ 5,5 hectares sur le site des Prés Neufs, une culture maraîchère et arboricole, ainsi que de petits élevages, dans



le respect exclusif des principes de la permaculture (cf. *Reflets* n°248).

De son côté, le premier comité citoyen a été constitué pour penser l'aménagement du secteur des 10 hectares du Bois Gaston Dumont et de la Plaine des Jeux. L'enjeu ? S'approprier ces espaces en créant des lieux de promenade, de loisirs ou de culture dédiés à la préservation de notre patrimoine naturel et sa biodiversité.

#### ► Voirie et liaisons douces

À partir de 2021, débutera également un plan pluriannuel sans précédent de rénovation de la voirie et de création de liaisons douces. « *Je souhaite que, demain, il soit possible de se déplacer d'un bout à l'autre de la ville sans utiliser la voiture* » s'exprime le Maire. Seront d'abord traités le parking de la Ferme des Jeux et le secteur Moustiers - Libération.

#### ► Sécurité

En complément du renforcement de la Police Municipale, 2021 sera également mis à profit pour réaliser les études et obtenir les financements nécessaires à la réalisation d'un parc de vidéoprotection de 30 caméras entre 2022 et 2024. Ce système viendra compléter le réseau intercommunal déjà opérationnel sur la zone d'activité.

#### ► Patrimoine

Il est devenu nécessaire de se saisir du dossier de la préservation de notre patrimoine bâti : « *Notre patrimoine n'est ni suffisamment mis en valeur, ni suffisamment entretenu. Enfin, une occupation plus rationnelle permettrait à la fois d'optimiser la qualité des accueils et des services et offrirait une meilleure gestion énergétique. Ce projet est essentiel pour assurer la qualité future de notre cadre de vie et de nos services. Sur ce dossier aussi, c'est avec vous que je souhaite avancer* ».



Groupe scolaire Gaston Dumont

#### ► Renforcement des services municipaux

Enfin, un certain nombre de services seront renforcés durant ce mandat. Ce sera le cas de la solidarité avec l'amélioration de l'offre du CCAS et la création d'une épicerie solidaire.

La petite enfance se verra dotée d'un relais d'assistantes maternelles.

Le sujet de la culture et de l'animation de la Ville fera quant à lui l'objet d'états généraux au travers du lancement d'un comité citoyen.

Un audit des équipements scolaires permettra d'établir un plan pluriannuel de rénovation des écoles. S'agissant des équipements sportifs, c'est le gymnase Geissler qui fera peau neuve dès cette année.

#### ► Urbanisme

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera lancée dans les prochains mois. L'objectif est simple : fixer de nouvelles règles venant limiter les divisions de terrains et la densification du bâti. « *Ce faisant, nous serons en capacité de limiter les appétits des promoteurs, pas toujours conformes à l'intérêt de notre ville* ».



### 2021 : L'ANNÉE D'UN NOUVEAU DÉPART

Comme vous le voyez, Vaux-le-Pénil va progressivement se transformer pour devenir plus agréable à vivre, plus écologique et plus solidaire.

« *C'est dans ces perspectives que je vous formule mes vœux pour cette nouvelle année. Des vœux de santé surtout, en raison de la période difficile à laquelle nous faisons face. Je fais le vœu que 2021 soit l'année d'un nouveau départ qui permette de retrouver le chemin d'une vie normale et épanouissante pour chacun d'entre nous* » conclut le Maire Henri de Meyrignac.

**Très bonne année à vous toutes et tous !**

Retrouvez la vidéo sur notre site Internet [www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr) ou sur nos réseaux sociaux (Facebook : @VilleVLP ou Instagram : ville.de.vaux.le.penil)

## COMITÉ CITOYEN

### PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER BOIS GASTON DUMONT ET PLAINE DES JEUX (LA BUISSONNIÈRE)

**Vous avez été plus de 60 à vous inscrire à notre premier comité citoyen. Le choix a été fait de ne pas limiter, comme annoncé initialement, l'accès à ce comité à 30 personnes.** L'objectif étant de donner l'opportunité à chacun d'entre vous de s'exprimer, de donner son opinion et partager ses idées.

**Toutefois, pour des raisons sanitaires évidentes, la réunion qui devait se tenir samedi 30 janvier à la Buissonnière n'a pu avoir lieu.** Pour autant, ce projet n'est pas mis entre parenthèses et avance différemment : dossier remis sous format électronique et papier, groupe d'échange sur Facebook, intervention du Maire sous forme de vidéo...

Le comité de pilotage travaillera sur l'ensemble des propositions et y reviendra en mars lors d'une réunion en présentiel par groupes si la situation le permet ou en visioconférence.

### CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 4 FÉVRIER À 20H À LA BUISSONNIÈRE

Renseignements au 01 64 10 46 94



### ACTIFS, RETRAITÉS OU EMPLOYEURS DES FONCTIONS PUBLIQUES HOSPITALIÈRE ET TERRITORIALE ? PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS CNRACL DU 1<sup>ER</sup> AU 15 MARS 2021

Quelques mots sur la CNRACL

La CNRACL est le seul régime spécial de sécurité sociale dont le Conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des salariés élus tous les six ans. Elle est l'un des principaux régimes spéciaux en France. En 2019, grâce aux cotisations versées par 2,2 millions d'actifs, elle assurait le paiement des retraites de 1,4 millions de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Pourquoi voter ?

Les élus au Conseil d'administration sont vos porte-voix et représentent ainsi vos intérêts au sein de votre caisse de retraite.

**Contact : une ligne dédiée aux élections de la CNRACL, 05 57 57 91 00 ou [www.cnracl.retraites.fr](http://www.cnracl.retraites.fr)**

## Ensemble, disons stop aux incivilités



De plus en plus d'incivilités sont constatées au sein de notre commune. Afin de partager un cadre de vie calme et agréable, la Ville de Vaux-le-Pénil souhaite revenir sur quelques règles fondamentales de bien-vivre ensemble.

### RÈGLE N°1 : GARER SON VÉHICULE CORRECTEMENT

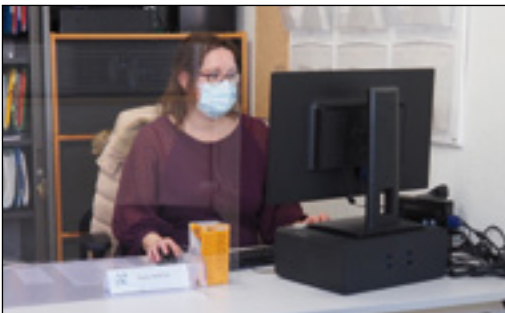
À l'origine bourgade agricole, Vaux-le-Pénil garde les traces de son passé à travers ses ruelles étroites et ses voies parfois exigües. Pour autant, cela ne pardonne pas le comportement de certains automobilistes qui se garent en dehors des places de stationnement réglementaires.

Un stationnement sur un trottoir, même de courte durée, représente un danger pour les piétons, les personnes à mobilité réduite ou pour le passage des poussettes.

Ce type d'infraction est sanctionné par une amende allant de 35€ à 135€.

*Ensemble, adoptons des comportements responsables.*

## Démarches administratives : vers un guichet unique encore plus complet en mairie



En 2019, un audit sur le fonctionnement des services municipaux préconisait la mise en place d'un guichet unique pour l'essentiel des démarches administratives effectuées par nos concitoyens. Après la gestion administrative et financière des affaires scolaires et périscolaires, **c'est au tour de la billetterie** (située jusqu'à présent au sein du centre culturel La Ferme des Jeux) de rejoindre la mairie principale, 8 rue des Carouges. Les administrés pourront y effectuer l'ensemble des réservations et paiements et/ou remboursements relatifs à la saison culturelle.

Horaires d'ouverture de la billetterie : tous les après-midi de 13h30 à 17h, hors vacances scolaires.

Téléphone : 01 64 71 91 28

**Une grande partie des démarches administratives est centralisée en mairie principale :**

- ➡ État-civil
- ➡ Élections
- ➡ Cimetière
- ➡ Légalisation de signature
- ➡ Attestations et certificats divers
- ➡ Inscriptions scolaires et périscolaires
- ➡ Gestion du Portail Familles
- ➡ Régies
- ➡ Billetterie culturelle

L'objectif est d'offrir un lieu où les Pénivauxois pourront obtenir l'essentiel des informations et documents dont ils ont besoin au quotidien, tout en leur garantissant un suivi personnalisé.

**En ces temps de crise sanitaire, rappelons qu'une grande partie des démarches peuvent être effectuées en ligne sur le Portail Familles et sur notre site Internet via l'onglet "Démarches en ligne".**

Toutefois, si vous préférez vous rendre en mairie, merci de bien vouloir privilégier les rendez-vous en contactant le 01 64 71 51 00.

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les personnes ne pouvant se déplacer pendant les horaires d'ouverture de la mairie principale sont invitées à contacter la mairie afin de prendre un rendez-vous soit en fin d'après-midi, soit le samedi matin pour étudier leurs demandes (les légalisations de signature et les attestations d'accueil seront traités prioritairement).

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT ÉVOLUENT



Depuis le mois de janvier, les aides personnelles au logement ont évolué pour mieux s'adapter à votre situation. Désormais, ce sont vos revenus des 12 derniers mois qui permettent de calculer votre aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans. Et pour mieux s'adapter à votre situation, votre droit sera actualisé tous les 3 mois. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



### OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE

Comme évoqué dans le *Reflets* n°249 de décembre et suite à plusieurs comportements jugés dangereux, **un arrêté municipal en date du 14 janvier porte obligation de tenir son chien en laisse** sur certaines parties du territoire communal, **en particulier dans un périmètre de 300 mètres des commerces, écoles, bâtiments publics ainsi que l'ensemble des parcs publics.** Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits dans l'ensemble des aires de jeux.

Pour la sécurité de vos chiens et celle des promeneurs, merci à tous de respecter cette décision.

**Pour consulter l'intégralité de l'arrêté municipal, rendez-vous sur notre site Internet.**

### AÉRAS ASSURANCE : DÉPART DE M. MOUYNIA

La municipalité tient à remercier chaleureusement M. Claude Mouynia pour ses 41 ans d'activité de commerçant sur la ville de Vaux-le-Pénil au sein de l'agence d'assurance Aéras située au centre commercial du Moustier.

Lui succède M. Allinc : bienvenue à lui !

## DÉCLAREZ-LUI VOTRE FLAMME POUR LA SAINT-VALENTIN

♥ **Dimanche 14 février, comme chaque année, Vaux-le-Pénil met à l'honneur l'Amour (avec un grand A) sur les panneaux lumineux de la Ville situés en centre-ville, au Moustier et aux Trois Rodes.** ♥ Pour déclarer votre flamme à l'élu(e) de votre cœur, rien de plus simple : avant le 7 février, adressez au service communication ([communication@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:communication@mairie-vaux-le-penil.fr)) un texte ne dépassant pas 7 lignes comptant chacune un maximum de 18 caractères espaces compris et sans nom de famille.

**La Ville se réserve le droit de refuser les messages inconvenants ou hors de propos.**





# DÉCRYPTER LE BUDGET DE VOTRE VILLE

**Chères Pénivauxoises, chers Pénivauxois,**

En janvier, sous l'impulsion du Maire, un premier hors série du mensuel *Reflets* vous a permis de comprendre et de participer au projet citoyen du bois Gaston Dumont et de la plaine de la Buissonnière. Aujourd'hui, à l'aube du prochain Débat d'Orienta**tion** Budgétaire (DOB) qui aura lieu pendant le Conseil municipal du 4 février, je vous propose ce petit fascicule permettant de mieux appréhender les problématiques budgétaires de la commune.

**Qu'est ce que le DOB ?** C'est les prémices du budget prévisionnel qui sera voté lors du Conseil municipal du 18 mars.

Comme vous le savez, l'État se désengage de plus en plus financièrement vis-à-vis des collectivités locales et notamment à Vaux-le-Pénil avec une dotation de 0 € pour 2021.



**Malgré des contraintes financières de plus en plus fortes, la municipalité a la volonté de conserver le niveau de la qualité de vie de notre commune** à travers ses nombreux services (Ferme des Jeux, Conservatoire de musique, Centre Municipal de Santé, subventions aux associations, ...) tout en continuant à investir sur l'entretien et la rénovation du patrimoine mais aussi en innovant, en créant et en répondant aux besoins de vie de demain (mobilité, transition écologique, démocratie participative, ...).

**Afin d'améliorer le quotidien des Pénivauxois mais aussi de nos agents dans leurs conditions de travail**, il faut désormais penser les projets sur plusieurs années à l'image du projet du Contrat d'Aménagement Régional (places du centre ville, parking de la Ferme des Jeux et rénovation du secteur lycée-moustier) sur 3 ans pour lequel la commune a obtenu une subvention régionale de 550 000 €. L'objectif est de construire des projets pluri-annuels, de les anticiper afin d'obtenir des subventions et de les réaliser par lot chaque année. C'est le même principe que la mensualisation de vos dépenses. La création de plans doit ainsi se généraliser dans tous les secteurs, du renouvellement du mobilier des restaurants scolaires, de la rénovation de la chaussée, du parc informatique, de la création des liaisons douces ou encore de la vidéoprotection.

Ces projets sont coûteux et nécessitent également de **faire des choix** pour les financer à travers l'imposition, la maîtrise des dépenses communales ou encore l'emprunt.

**Ce petit fascicule se veut pédagogique et essaie de faire le lien entre le budget de la commune, parfois compliqué, avec vos dépenses quotidiennes (fonctionnement) ou exceptionnelles (investissement).**

Malgré la situation sanitaire et la difficulté de nous voir, nous restons à votre écoute, n'hésitez surtout pas.

**Prenez soin de vous.**

**Fabio Girardin, conseiller municipal délégué aux recettes, aux subventions et aux marchés publics.**

# Décrypter notre

## Recettes

17,5M€

Chaque année des dépenses et le total de d'une commune doivent être

**Dettes** : grâce à une recherche de subventions active, en 2021, les investissements seront financés sans recourir à l'emprunt.



### Les impôts et taxes (13M€)

**Les impôts locaux (environ 8M€)** : en 2021, il s'agit uniquement de la taxe foncière car la taxe d'habitation disparaît. Elle sera compensée par la récupération de la taxe foncière auparavant attribuée au Département. Il y a aussi l'ensemble des taxes comme les places de marché, l'occupation de la voie publique pour les déménagements, les taxes sur les constructions, ...

**L'attribution de compensation (environ 4 M€)** : chaque année, la communauté d'agglomération reverse une partie de la fiscalité économique perçue à la Ville.



**Paiement des habitants pour les services (1,5 M€)** : tout ce que les habitants paient au quotidien à la mairie pour **différents services** : ce sont les frais de crèche, de périscolaire, du Conservatoire de musique, de la cantine, des spectacles de la Ferme des Jeux, les médecins du Centre Municipal de Santé, la ludothèque, ...



**Subventions (1,5 M€)** : principalement l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches mais également de l'Agglomération pour le Conservatoire de musique ou la ludothèque ou encore du Département et de la Région.

**La récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement (200 K€).**

**Dotation de l'État (0 €)** : l'État se désengage de plus en plus auprès des communes et en 2021, elle donnera 0 € à VLP.

**Diverses petites recettes non détaillées (1,3 M€).**

### Les contrats déjà engagés (500 K€)

**Le remboursement des emprunts (1 M€ /an)** : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il reste environ 8,5 M€ d'emprunt à rembourser qui diminue de 650 K€ par an.

**Le Marché à Performance Énergétique (MPE) / (200 K€)** : ce contrat passé sur 12 ans vise à renouveler les candélabres et rénover les installations électriques. En changeant de technologie pour la LED, le coût d'électricité annuel d'un candélabre est passé de 83 € à 45 €.



# budget communal

ée, le total  
penses  
les recettes  
ommune  
e identiques.

## Dépenses

17,5M€



**Le salaire des employés (10 M€ /an)** : ce sont environ **270 personnes** et **de nombreux métiers** qui animent la ville au quotidien (cantonnier, personnel administratif, assistante maternelle ou encore médecin généraliste).

**Ce budget représente 70 % des dépenses** et, du fait des revalorisations d'indices et d'échelons, augmente de 1 % tous les ans.



## Fonctionnement

À l'image des dépenses d'alimentation et de loyer dans les foyers, à la mairie, il y a aussi des dépenses quotidiennes que l'on appelle le "Fonctionnement".

**Le fonctionnement quotidien de la mairie (4 M€)** : chauffage des bâtiments publics, électricité, eau, frais d'entretien, location de matériel, petits achats, ...

**La mairie a mis en place plusieurs actions pour contrôler ses dépenses courantes** comme l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie aux services techniques permettant de **récupérer 10 000 l d'eau** par an pour arroser les massifs et arbres de la ville ainsi que pour nettoyer la voirie. Des contrats sont également passés avec les chauffagistes pour **limiter la température des bâtiments**.



## Investissement

De temps en temps, les foyers achètent une voiture, de l'électroménager ou encore font des travaux dans leur logement, ce sont des investissements.

**D'autres dépenses de fonctionnement sont faites par la mairie**, entre autres **subventions aux associations** de la ville (220 K€) ou la **solidarité vers les communes les plus fragiles** (150 K€)...

En plus de mettre à disposition gratuitement plusieurs salles, la Ville aide financièrement de nombreuses associations dans tous les domaines sportif, solidaire, social et culturel.



**Cimetière : entretien et relevage des tombes (10 K€)**

**Chaudière (30 K€)**

**Investissement courant (260 K€)** : il s'agit de l'achat de matériel informatique, d'outillage, de travaux des écoles ou des différents bâtiments publics.

**Diverses petites dépenses non détaillées : 1,5 M€.**

# LES GRANDS PROJETS DE 2021

FAITES-NOUS PART DE VOS SUGGESTIONS À : [SECRETARIAT.DU.MAIRE@MAIRIE-VAUX-LE-PENIL.FR](mailto:SECRETARIAT.DU.MAIRE@MAIRIE-VAUX-LE-PENIL.FR)

## RÉFECTION DU GYMNASE GERMAIN GEISSLER



Depuis 30 ans d'existence, le gymnase Germain Geissler n'a bénéficié d'aucune rénovation, à l'exception de la réhabilitation de l'éclairage en LED en 2017.

Après le rapport établi par le service des sports de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et au vu du niveau avancé de vétusté de cet équipement sportif, il a été décidé d'engager une réhabilitation totale :

- ▶ Réfection de l'étanchéité de la toiture pour avoir un meilleur bilan énergétique.
- ▶ Remplacement de l'aire de jeux.
- ▶ Mise aux normes des vestiaires et des sanitaires.
- ▶ Création d'un local de stockage pour sécuriser les dégagements en cas d'évacuation.

Combien ça coûte ?

570 K€.

Comment est-ce financé ?

- 140 K€ de la CAMVS dans le cadre du projet de rénovation des écoles multisports.
- 40 K€ de la Région Île-de-France.
- 80 K€ de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL - Département 77).

**Donc un investissement de la commune de 310 K€.**

## RÉFECTION DU PARKING DE LA FERME DES JEUX



Afin de faciliter l'accès des usagers aux activités culturelles et de loisirs, mais également d'améliorer l'architecture paysagère de ce site, le parking de la Ferme des Jeux va être lui aussi réhabilité :

- ▶ Rénovation du parking avec la création de 103 places dont 3 pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- ▶ Mise en place d'un système écovégétal pavé sur une partie du parking permettant le drainage des eaux de pluie.
- ▶ Plantation d'arbres et création d'espaces verts.
- ▶ Création de garages à vélos.
- ▶ Amélioration du chemin d'entrée de la Ferme des Jeux (pavage spécifique, signalétique).
- ▶ Fermeture de la Ferme des Jeux via de nouveaux portails.
- ▶ Réfection de l'éclairage (passage en LED).

Combien ça coûte ?

500 K€.

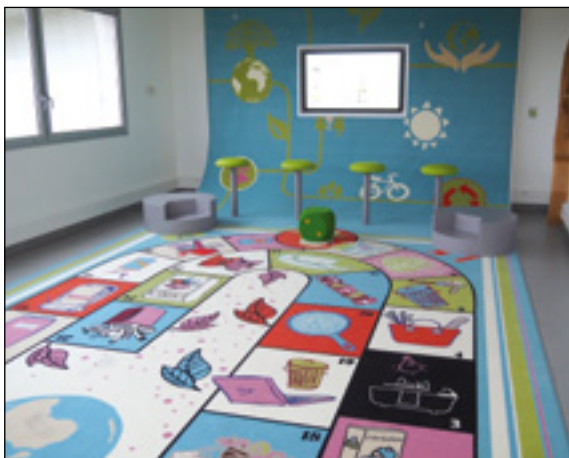
Comment est-ce financé ?

- 75 K€ de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL - Département 77).
- 100 K€ du Contrat d'Aménagement Régional (CAR).

**Donc un investissement de la commune de 325 K€.**



## Découvrez la Galerie du Lombric en famille



**Que deviennent les déchets après avoir été jetés ? Pourquoi recycler et comment réduire ses déchets ? La Galerie du Lombric répond à ces questions avec un contenu innovant, interactif et ludique conçu en partenariat avec l'Éducation Nationale. À découvrir en famille.**

### POURQUOI VISITER LA GALERIE DU LOMBRIC ?

Véritable parcours de découverte, la visite de l'Unité de Valorisation Énergétique et du centre de tri des emballages ménagers permet d'aborder les différentes étapes de la gestion des déchets. Vidéo 360°, jeux, questions/réponses, panneaux illustrés permettent de s'immerger dans les coulisses du recyclage et de la valorisation énergétique.

Il est également possible de visiter la plateforme de compostage de Réau. Y sont abordées les différentes étapes nécessaires à la création du compost mais également la découverte du fonctionnement d'une déchèterie et d'un quai de transfert.

**2 dates de visites pour le parcours de Vaux-le-Pénil sont proposées sur les vacances de février : les mercredi 17 et 24 février à 14h**

**Sur inscriptions à [preventiondechets@lombric.com](mailto:preventiondechets@lombric.com) ou au numéro vert : 0 800 814 910 (appel gratuit) Le nombre de places est limité à 20 personnes par session (2 groupes de 10).**

Accessible dès 7 ans, cette activité gratuite à la fois divertissante, innovante et pédagogique saura ravir petits et grands. Le temps du parcours est d'environ 1h30. Les protocoles sanitaires sont systématiquement mis en œuvre lors des interventions.

### Questions / Réponses

- 1) Combien de temps met une bouteille pour se dégrader dans la nature ?
- 2) Combien faut-il de bouteilles recyclées pour faire un tee-shirt ?
- 3) Quel est le poids du gaspillage alimentaire par habitant et par an ?

Réponses : 1) 400 ans / 2) 6 bouteilles / 3) 20kg

**« Une chose est sûre : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! »**

## Objectif 0 plastique : de nouveaux produits interdits

Dans le cadre de l'objectif de fin de mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040, une nouvelle catégorie de produits vient s'ajouter à la liste des interdictions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

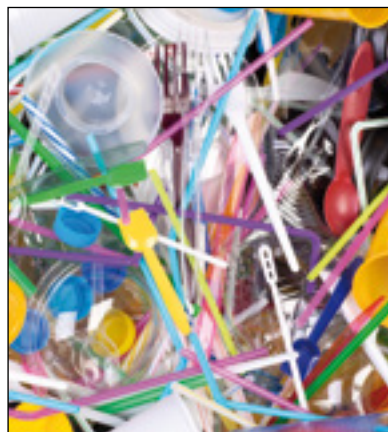
Selon la loi, ces interdictions concernent la mise à disposition des « gobelets, verres et assiettes jetables de table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ».

Ces produits interdits rejoignent les sacs en plastique jetables ainsi que les coton-tiges et une partie de la vaisselle jetable.

### Le saviez-vous ?

**Plus de 80% des plastiques mis en circulation deviennent des déchets au bout d'une année.**

Source : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst)



## VERS UNE CONSOMMATION ALTERNATIVE



### LA BOUTIQUE EN LIGNE E-CHOPPE ALTERNATIVE

E-choppe alternative, c'est l'histoire d'une famille qui décide d'entamer progressivement des changements d'habitudes de vie visant à réduire ses déchets tout en utilisant des produits respectueux de l'environnement mais aussi 100% naturels. E-choppe alternative est une petite entreprise familiale qui a sélectionné pour vous des produits de qualité, écoresponsables, durables, 100% naturels, essentiellement fabriqués en France ou en Europe. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://e-choppealternative.com>



### COOP'IN, MAGASIN BIO ET PARTICIPATIF

Manger mieux, polluer moins, contribuer à une agriculture de proximité, s'engager en faveur d'un développement local durable, dans un cadre accessible à tous. Tels sont les principes et les valeurs des supermarchés coopératifs et participatifs, qui se multiplient avec succès dans l'Hexagone depuis quelques années. Il en manquait un dans l'agglomération melunaise... Il s'appelle Coop'In et son ouverture est prévue en février. Pour en savoir plus, contactez [cooperativecoopin@gmail.com](mailto:cooperativecoopin@gmail.com) ou rejoignez la page Facebook Coop'In Coopérative.



### 982 SAPINS DE NOËL COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Les 5 et 19 janvier, les services techniques municipaux ont, pour la cinquième année consécutive, procédé à la collecte des sapins de Noël. En tout, 75 sapins floqués blancs ont été déposés en décharge et **907 sapins ont été broyés, permettant ainsi de réaliser du paillage à mettre au pied de certains végétaux de la ville.**



## Succès mérité pour le Centre Municipal de Santé (CMS)



**Avec déjà près de 800 patients accueillis depuis son ouverture en septembre 2020, le Centre Municipal de Santé, situé au 2 rue Pierre et Marie Curie, est un vrai succès. Pour rappel, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 01 87 28 00 70.**

Le Centre Municipal Marie Curie, est un service géré par la Ville de Vaux-le-Pénit. Il salarie les professionnels de santé et propose une offre publique de soins. Ce service s'articule autour d'un projet global et permet de développer des actions de prévention et de promotion de la santé. Les praticiens travaillent en concertation et proposent une offre de soins coordonnée et accessible à tous.

Le CMS partage aussi les mêmes locaux que le Centre Pluridisciplinaire qui regroupe de nombreux professionnels : 2 pédiatres, 3 infirmières, 1 kinésithérapeute, 2 ostéopathes, 1 psychologue clinicienne, 1 nutritionniste, 2 orthophonistes, 3 psychomotriciennes, 1 ergothérapeute et 1 podologue.

### LE CMS PERMET L'ACCÈS AUX SOINS AU PLUS GRAND NOMBRE, IL PRATIQUE :

- Les tarifs conventionnés en secteur 1.
- Le tiers-payant, les patients n'acquittent que la part des soins non remboursés par la Sécurité Sociale.
- Il est impératif de se munir de sa carte Vitale, de son attestation de Sécurité Sociale et de sa carte mutuelle.

### CONSULTATION MÉDECINE GÉNÉRALE :

Docteur Gérard AYACHE / Docteur Mathurine MAFOUTA / Docteur Nourhène CHERIF.

### CONSULTATION GYNÉCOLOGIE MÉDICALE ET OBSTÉTRIQUE :

Docteur Justine GLAUDE / Docteur Danielle DIDI-PIGE.

### Horaires et contact auprès du secrétariat :

>>> Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h / Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. En raison de la crise sanitaire, toutes les consultations sont sur rendez-vous uniquement. En cas de symptômes COVID 19, le CMS effectue des tests antigéniques.

### Accessibilité

Bâtiment au rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite. Parking gratuit. Le CMS est desservi par le bus de la ligne C, arrêt Curie-Foch.

### Moyens de paiement :

Le CMS Marie Curie accepte les paiements par chèque, espèces et carte bancaire.

### VACCINATION COVID-19 : MOBILISONS-NOUS CONTRE L'ÉPIDÉMIE

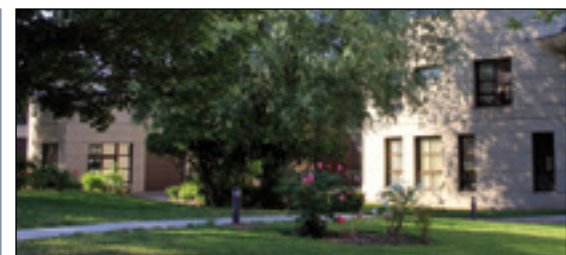
La campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté le 27 décembre 2020. Elle va se poursuivre suivant les différentes étapes recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) tout au long de l'année 2021.

**À ce jour peuvent se faire vacciner les personnes de plus de 75 ans** et celles qui, quel que soit leur âge, présentent "une des six pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie".

**La vaccination sera élargie à partir de fin février-début mars 2021** aux 15 millions de personnes âgées de 65 à 74 ans et aux personnes à risque. Enfin, la vaccination sera ouverte à toutes les personnes majeures à partir du printemps 2021.

Les personnes volontaires et éligibles à la vaccination sont invitées à privilégier la prise de rendez-vous depuis le site [www.santé.fr](http://www.santé.fr).

**Un numéro vert 0800 009 110 (7/7j de 06h à 22h) est également lancé pour bénéficier d'une aide à la prise de rendez-vous.**

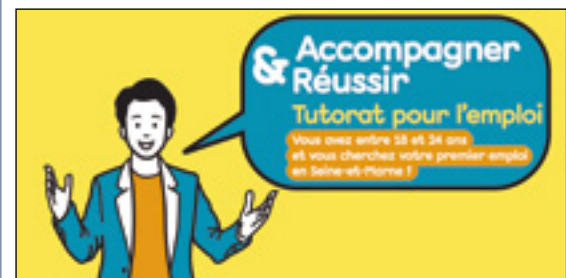


### LYCÉE SIMONE SIGNORET : PORTES-OUVERTES VIRTUELLES À COMPTER DU 6 FÉVRIER

Cette année, le lycée Simone Signoret innove et vous propose des portes-ouvertes virtuelles. De chez vous, découvrez l'établissement et son offre de formations et partez à la rencontre des enseignants. Toutes les informations sur <http://lycee-signoret.fr>.

### 2 SITES POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DE TERMINALE

En cette période compliquée pour les étudiants, il est nécessaire de les accompagner au mieux dans l'orientation de leurs études. **Quandjepasselebac.education.fr** et **Parcoursup.fr** permettent aux élèves de terminale de bien préparer le baccalauréat et leur orientation dans l'enseignement supérieur. De nombreuses informations complètent celles diffusées dans les lycées ou dans les salons en ligne de l'orientation.



### LE TUTORAT POUR FAVORISER L'ENTRÉE DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour aider les jeunes diplômés de 18 à 24 ans à trouver leur premier emploi en Seine-et-Marne, le Département met en place l'opération de tutorat "Accompagner et réussir" en faisant participer les cadres de la collectivité.

En participant à cette opération inédite de tutorat, vous bénéficierez de l'accompagnement personnalisé d'un cadre du Département. Celui-ci vous aidera dans la recherche de votre premier emploi en Seine-et-Marne en retravaillant par exemple votre CV ou en réalisant avec vous des simulations d'entretien d'embauche. Votre tuteur vous aidera à affiner votre projet professionnel, préciser vos objectifs en mettant à votre disposition son expérience.

Une quarantaine de managers d'horizons professionnels divers se sont déjà portés volontaires et sont prêts à partager leur expérience professionnelle ainsi que leur connaissance du tissu économique départemental.

Afin de bénéficier de cet accompagnement personnalisé et gratuit, candidatez sur le site du Département : [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)

À noter : l'inscription se fait dans la limite des places disponibles.



## La Solidarité avec le Trico'Thé

Activité phare de l'Arcature, le Trico'thé permet à la trentaine de bénévoles inscrites de se retrouver chaque vendredi pour réaliser tricot et layette, échanger des conseils (et des recettes), discuter autour d'un goûter... En bref : partager et rigoler, mais toujours au profit de la solidarité !



Ces derniers mois, malgré la crise sanitaire et la suspension de cette activité en présentiel, les bénévoles ont tout de même continué à tricoter de chez elles. Elles ont ainsi pu répondre à 2 actions principales :

### LA RÉALISATION DE BONNETS ET D'ÉCHARPES POUR LE CENTRE DE DÉTENTION DE MELUN

En décembre, l'aumônier et l'imam de la prison de Melun contacte le service Intergénération et ses volontaires pour mettre en place une action à destination des détenus les plus démunis à l'approche des fêtes de fin d'année. En 15 jours, une cinquantaine de bonnets et plusieurs écharpes leurs ont été remis.

### LA RÉALISATION DE VÊTEMENTS POUR LA MAISON TOM POUCE

La Maison Tom Pouce est un foyer d'accueil de jeunes mamans en difficulté. Grâce à l'implication des bénévoles du Trico'thé, layette, couvertures et doudous sont donnés régulièrement pour les enfants jusqu'à 1 an.

### APPEL AUX DONS

**Toujours en besoin de fournitures, le service Intergénération lance un appel aux dons de laine et de tissu pour la réalisation de masques enfants. Pour faire vos dons, vous pouvez contacter le service Intergénération au 01 64 71 51 46. D'avance, merci pour votre générosité !**

## Sport, enfance et jeunesse

**Les activités pendant les vacances de février (dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).**

### LE SERVICE DES SPORTS

Pendant les vacances d'hiver, du 15 au 26 février 2021, le service municipal des sports propose aux enfants âgés de 7 à 12 ans, des activités sportives au gymnase Germain Geissler ou à la Buissonnière de 10h à 12h et/ou de 14h à 16h.

Les enfants pourront découvrir ou se perfectionner dans différentes pratiques sportives : escalade en salle, tir à l'arc, badminton et rollers. **Renseignements et inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> février au service des sports au 01 64 71 51 65 ou à l'accueil de la mairie, 8 rue des Carouges.**

### LE SERVICE JEUNESSE

Les jeunes Pénivaugeois pourront bénéficier d'ateliers créatifs (graphe, musique, danse, théâtre...) et d'activités sportives en lien avec le service des sports de la Ville. La structure reste également ouverte sur toute la période. **Inscriptions sur le "Portail Familles" début février et renseignements au service jeunesse au 01 64 71 91 20.**

**Planning des activités disponible sur notre site Internet [www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr) et sur notre page Facebook @VilleVLP.**

## À L'ARCATURE EN FÉVRIER

- Café Parents : "Les devoirs, un jeu d'enfants !"
- Ateliers jeunes parents
- Les contes du mercredi
- Les comptines à signer
- La petite fabrique d'histoire
- La petite fabrique de film
- Ludi-mercredis
- Gym'poussette
- Les ateliers de la bricole
- Jeux de plateau



Le programme complet des activités et animations proposées à l'Arcature est disponible aux accueils municipaux et sur le site Internet de la Ville :

**[www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr)** (rubrique Solidarité-Intergénération).

**Renseignements et inscriptions au 01 64 71 51 46 et [intergeneration@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:intergeneration@mairie-vaux-le-penil.fr).**



### "CLIQUE ET CONNECTE" RETROUVEZ LES VIDÉOS DU SERVICE CULTUREL

Les rendez-vous culturels prévus en février sont annulés (Rencontre avec Jean Lafaurie le 6 février - Ciné western "La Horde sauvage" le 9 février).

Pour autant, le service culturel de la Ville continue d'investir le numérique pour garder le lien avec vous. Chaque semaine, la Bibliothèque, le Conservatoire de musique et la Ferme des Jeux vous proposent, dans un format court, des vidéos pour découvrir, pratiquer, rêver, écouter... bref, se cultiver encore et toujours !

**Pour retrouver l'ensemble de la série "Clique et Connecte", rendez-vous ici : <https://urlz.fr/eivH>**

### LE COUP DE CŒUR DE LA LUDOTHÈQUE : "MISSION ANIMAUX"

**De 5 à 12 ans | 2 - 6 joueurs  
Partie : 15 mn**



Un joueur tire une carte mission et tous les joueurs en même temps recherchent sur le plateau l'animal indiqué par la carte. Le premier qui l'a trouvé gagne la carte. Quand il s'agit d'une carte avec un symbole "patte d'animal", le gagnant tire une carte mission solo représentant 3 animaux. Pendant que le sablier s'écoule, il tente de trouver ces 3 animaux sur le plateau afin de gagner des cartes. L'objectif : totaliser 20 cartes !

**Jeu disponible à la Ludothèque parmi des milliers d'autres. Réservation sur rendez-vous par téléphone au 01 64 71 51 63 ou par mail : [ludothèque@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:ludothèque@mairie-vaux-le-penil.fr)**

## Les fausses nouvelles sont de retour

Avec la fin de la violente campagne électorale, nous pensions enfin nous concentrer sur nos projets municipaux. Mais non! Au sujet de la prison que l'on voulait nous imposer madame Beaulnes-Sereni, sur les réseaux sociaux, met en doute le déroulement des faits qu'elle présente comme un « scénario » proposé par la majorité municipale. En un mot nous aurions fait du théâtre politique pour nous faire valoir. Si madame Beaulnes-Sereni qui est conseillère départementale était au courant d'un tel projet, pourquoi n'a-t-elle pas informé le Maire? En effet, nous ne connaissions pas ce dernier choix qui concernait désormais Vaux-le-Pénil.

Est-elle contre une prison dans notre ville? Pourquoi met-elle en doute l'efficacité de la mobilisation des citoyens et des élus qui ont distribué le tract, mobilisation exceptionnellement rapide qui a permis la suppression du projet? Nous ne comprenons pas son point de vue qui méprise la capacité de nos concitoyens à agir efficacement.

La conférence des maires de l'agglomération que le président Vogel a convoquée immédiatement à notre demande a confirmé la réalité du problème de la prison qui est aussi une affaire communautaire : leur conclusion, il n'y a pas de terrain adéquat disponible pour une prison de 20 hectares sur le territoire intercommunal.

Cela confirme le bon choix de nos concitoyens.

Henri de Meyrignac  
et l'équipe majoritaire  
"Vaux-le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble".

## Vidéoprotection : quand le maire applique notre programme

Dans sa présentation en vidéo des vœux de la municipalité aux Pénivauxois, le maire Henri du BOIS de MEYRIGNAC a annoncé l'implantation de 30 caméras de vidéoprotection sur le territoire communal entre 2022 et 2024.

**Il s'aligne ainsi sur la proposition que nous faisons dans notre programme électoral**, même si nous envisagions ce déploiement sur les 6 ans du mandat quand le maire le prévoit sur les 3 prochaines années.

Cet investissement d'importance ne faisait pas partie des priorités annoncées par l'actuelle majorité. Nous sommes donc satisfaits que la légitime inquiétude des Pénivauxois face aux cambriolages et actes de délinquance ait amené le maire et ses collègues à réviser leur position.

**Cette évolution montre bien que l'insécurité n'est pas simplement « un sentiment » dans notre ville**, ainsi que cela nous a été rétorqué lorsque nous avons abordé le sujet en conseil municipal. Sinon pourquoi se doter d'un tel équipement ?

**Nous nous félicitons enfin qu'Henri du BOIS de MEYRIGNAC ait réussi à convaincre ses alliés du « sous-groupe », comme il aime à l'appeler, « Notre bien commun » de la nécessité d'un tel projet.** Ces derniers en effet affirmaient voici moins d'un an que la vidéoprotection est un dispositif « onéreux qui n'a jamais véritablement prouvé son efficacité ».

Une première traduction de cette annonce devrait figurer dans le budget 2021, le maire ayant annoncé pour cette année le lancement d'études préalables à l'installation des caméras.

Nathalie Beaulnes-Sereni,  
Jean-Marc Judith, Philippe Esprit,  
Laurent Vanslebrouck, Arnaud Michel,  
Sabrina Valente et Didier Gavard  
"Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie !"  
vlp2020.nv@gmail.com  
06 36 18 05 52

## ALLIES mais AUTONOMES

Membres de la majorité municipale c'est avec grand regret que nous avons découvert l'utilisation de la tribune de Reflets pour exprimer des critiques et éviter ainsi tout débat direct.

**N'oublions pas que c'est l'alliance de notre liste avec celle « Divers gauche » menée par M. De Meyrignac que a permis à la municipalité de maintenir une orientation au service des habitants.** Nous ne pouvons laisser sans réponse la tribune parue en janvier et critiquant les deux « sous-groupes » que seraient « Notre bien commun » et celui soutenu par le PCF.

Fidèle à ses engagements, notre groupe s'est intégré dans la majorité en tant que force autonome et a toujours affirmé qu'il ne s'allierait jamais à un groupe d'orientation libérale tel que celui de M. Vogel, maire de Melun.

Au conseil communautaire nous nous sommes naturellement rapprochés de MM. Saint-Martin et Benoist et de Mmes Rouchon, Monville et Smaali. Tous sont des militants engagés pour l'écologie et le progrès social, issus comme nous de listes citoyennes.

**Notre volonté n'est pas de nous opposer mais de servir au mieux les Pénivauxois dans le cadre solidaire, écologique et démocratique qui a constitué l'axe de notre programme** avec la liste de M. de Meyrignac.

Aussi, continuerons nous à soutenir tout projet allant dans ce sens, quelque soit le groupe qui l'aura proposé. **Les différences au sein de la majorité sont une richesse** et nous sommes persuadés qu'elles profiteront à Vaux-le-Pénil et à la communauté d'agglomération.

Pour le groupe "Vaux-le-Pénil notre bien commun" : J. Guérin, D. Amiot, A. Boulet, A. Boutet, I. Cakir.  
Plus d'infos : <https://www.vauxlepenil-notrebiencommun.fr>

## De la critique à la réalité...

« **La critique est une chose bien commode : on attaque avec un mot, il faut des pages pour se défendre.** » (Jean-Jacques Rousseau)

Il ne nous faudra pas des pages mais quelques lignes pour nous expliquer. Que ce soit en tant qu'adjoints au maire, conseillère municipale ou conseillère à la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine, les élus de notre groupe, au cours de ce mandat ou des mandats précédents et quelque soit l'endroit où ils siégeaient, **ont toujours eu à coeur de défendre les intérêts de notre commune** en étant force de propositions ou en dénonçant des décisions contraires à leurs valeurs. Les avancées concernant entre autre les transports collectifs sur Vaux-le-Pénil sont un exemple criant de notre travail au quotidien. Qui peut le contester ?

Et oui, nous l'affirmons et le revendiquons : **à la CAMVS**, nous ne siégeons pas, et depuis plusieurs années, dans le groupe de la majorité communautaire. Quelle surprise!! Comment des élus communistes pourraient-ils se retrouver dans une majorité dont le président est passé de l'UMP au parti Les Républicains avant d'être maintenant au parti Agir (parti très « Macron compatible ») ? Qui peut croire à de telles histoires ? Nous ne reprochons pas aux élus de quelque commune que ce soit de la communauté d'agglomération de siéger dans la majorité ou non mais nous exigeons notre liberté de choix. Notre conscience politique, nos idéaux et notre vision de la société ne sont pas ceux de tous mais nous nous battons pour conserver notre indépendance.

Patricia Rouchon, Viviane Janet,  
Jean-Louis Masson - "Vaux-le-Pénil  
humain, citoyen et solidaire",  
groupe soutenu par le PCF.

## État civil

### Naissances

- Aliam, Amann ALFEINI né le 23 novembre 2020
- Wilhem, Gilbert PEYROU né le 2 décembre 2020
- Aïssey, Danielle OLYMPIO née le 18 décembre 2020
- Jordan, Charles, Raymond SOULARD né le 18 décembre 2020
- Nael MESSAOUDA né le 25 décembre 2020
- Asaiah, James DUPIL né le 25 décembre 2020
- Myla, Nelly, Blanche BALIFF LEBON née le 7 janvier 2021

### Mariages

- Vasuki SHANMUGAM et Soucémariadin COUJANDASSAMY mariés le 19 décembre 2020
- Élodie CAMACHO et Nicolas MUZETTE mariés le 19 décembre 2020

### Décès

- M. Alain, Roger BARRIAC décédé le 26 novembre 2020
- M. Jacky, Gérard CHARPENTIER décédé le 3 décembre 2020
- M. Iasha KHUDOIAN décédé le 12 décembre 2020
- M. Frédéric, Georges FIETTE décédé le 15 décembre 2020
- M<sup>me</sup> Josiane LEJULT veuve LAGRANGE décédée le 17 décembre 2020



Le magazine de la Ville de Vaux-le-Pénil - Février 2021

**Le magazine de l'information municipale :**  
01 64 71 51 00 / [www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr)



**Directeur de publication :** Henri de Meyrignac / **Rédactrice en chef :** Morgane Girolt  
**Comité de rédaction :** Amalia Da Ponte, Morgane Girolt, Pierre Helwig, Nicolas Cochet, Aurélie Robin /  
**Conception, maquette :** Aurélie Robin / **Impression :** Alliance Partenaires Graphiques -  
 03 26 50 33 97. ©Photos : service communication, Adobe stock, DR.  
 Ce magazine est imprimé en 5 400 exemplaires sur papier PEFC.  
**Pour nous contacter :** [communication@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:communication@mairie-vaux-le-penil.fr)